



Important à savoir

- **Ne prenez pas** de diclofénac pendant le **troisième trimestre de grossesse**.
- Il est préférable de **ne pas consommer d'alcool** lorsque vous prenez du diclofénac.



Quel est l'effet de ce médicament et à quoi sert-il ?

Les médicaments contenant la substance active diclofénac sont des **anti-inflammatoires**.
Votre médecin peut vous prescrire le diclofénac en cas de **douleurs et inflammations**.



Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ? Sous quelles formes peut-il être administré ?

Pour voir la liste de tous les médicaments associés à cette fiche, visitez [PharmaInfo.be](https://pharmainfo.be).

Cette liste contient tous les médicaments avec du diclofénac. Cliquez sur le nom du médicament pour savoir quelle quantité de diclofénac il contient et sous quelle forme il est administré. Vous trouverez également la notice, des informations sur le prix, le remboursement et la nécessité d'une prescription médicale.

Lisez la notice pour tout savoir sur votre médicament, notamment sur sa composition ou sur les allergies possibles

Certains médicaments contiennent d'autres substances actives en plus du diclofénac. Ces médicaments sont mentionnés ailleurs. Effectuez une [nouvelle recherche](#) pour les retrouver.

Certains médicaments contenant du diclofénac sont administrés différemment. Ces médicaments sont mentionnés ailleurs. Effectuez une [nouvelle recherche](#) pour les trouver.



Comment prendre ce médicament : En quelle quantité ? À quel moment ? Pendant combien de temps ?

Quelle quantité de ce médicament dois-je prendre ?

Consultez l'**étiquette du pharmacien** pour savoir quelle dose prendre et combien de fois par jour. Sur cette étiquette, vous pouvez lire ce que le **médecin a prescrit**. Si l'information ne figure pas sur l'étiquette et qu'elle ne vous a pas non plus été communiquée lors de votre consultation chez le médecin, il est préférable de d'abord demander **conseil à votre médecin ou à votre pharmacien** ou de lire la **notice**.

Le diclofénac est prescrit aux **adultes et enfants à partir de 14 ans**.

Vous **ne devez pas prendre plus de 150 mg (milligrammes) par jour** (24 heures). Cette dose maximale s'applique à un adulte moyen.

À quel moment dois-je prendre ce médicament ?

Prenez le diclofénac de préférence **juste avant ou pendant le repas** afin de réduire les risques de

troubles gastro-intestinaux.

Consultez l'**étiquette du pharmacien** pour savoir à quel moment et combien de fois par jour vous devez prendre le diclofénac.

Pendant combien de temps puis-je utiliser ce médicament ?

Demandez à votre médecin pendant combien de temps vous devez prendre le diclofénac. Votre **médecin** surveillera la douleur et décidera de la **durée de la prise du diclofénac**.

Prenez le diclofénac **aussi brièvement que possible**. Une fois que les **symptômes** de douleur et d'inflammation ont **disparu, arrêtez** d'utiliser le diclofénac.

En cas d'**utilisation prolongée, parlez-en à votre médecin**.



Quels sont les effets indésirables éventuels ?

Comme tout médicament, ce médicament peut avoir des effets indésirables, bien qu'ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Arrêtez le traitement et contactez votre médecin si les effets indésirables suivants se produisent :

- sang dans les selles ;
- douleurs abdominales ou thoraciques.

Les effets indésirables les plus fréquents lors de la prise de diclofénac sont les suivants :

Fréquent (jusqu'à 1 personne sur 10)

- maux de tête, confusion ;
- vertiges ;
- nausées, vomissements, diarrhée, douleurs abdominales, diminution de l'appétit et gaz ;
- apparition de boutons sur la peau.

Le diclofénac peut rendre **votre peau plus sensible au soleil**. Vous pouvez attraper plus facilement des coups de soleil et des cloques. **Protégez donc bien votre peau du soleil**. Vous trouverez plus d'informations dans la fiche "[Attention au soleil quand vous prenez certains médicaments](#)". Heureusement, cet effet secondaire n'est pas fréquent, mais mieux vaut prévenir que guérir !

Il existe d'autres effets indésirables moins fréquents. La liste complète figure dans la notice du médicament concerné. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.

Contactez votre médecin ou votre pharmacien si vous ressentez des effets indésirables, même s'ils ne sont pas mentionnés dans la notice. Vous pouvez également [signaler des effets indésirables directement à l'AFMPS](#).



Puis-je arrêter de prendre ce médicament ?

C'est **une bonne idée** de vouloir arrêter. **Oui**, vous pouvez arrêter de prendre le diclofénac. Il est conseillé d'arrêter le médicament **dès que les symptômes douloureux ont disparu**.



Que dois-je faire si j'ai oublié une dose ou si j'ai pris une quantité trop importante de ce médicament ?

Que dois-je faire si j'ai oublié une dose ?

Prenez-le **dès que vous vous en souvenez**. Mais s'il reste moins de la moitié de la durée habituelle entre 2 prises, ne prenez pas la dose que vous avez oubliée et prenez la prochaine dose au même moment que d'habitude.

Ne prenez **jamais de double dose** de diclofénac pour compenser une dose oubliée.

Que se passe-t-il si j'ai pris une quantité trop importante de ce médicament ?

Contactez immédiatement **votre médecin ou votre pharmacien ou appelez le Centre Antipoisons (070 245 245)**.

Vous pouvez présenter les symptômes suivants :

- maux de tête ;
- agitation ;
- crampes musculaires ;
- irritabilité ;
- vertiges ;
- convulsions ;
- douleurs d'estomac ;
- nausées ;
- vomissements ;
- vomissements de sang ;
- diarrhée ;
- ulcère de l'estomac ou de l'intestin ;
- diminution de la production d'urine.



Puis-je conduire un véhicule ? Puis-je consommer de l'alcool ? Puis-je manger ce que je souhaite ?

Puis-je conduire un véhicule ou utiliser des machines si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez conduire un véhicule ou utiliser des machines si vous prenez du diclofénac.

Puis-je consommer de l'alcool si je prends ce médicament ?

Il est préférable de **ne pas consommer d'alcool** lorsque vous prenez du diclofénac.

L'alcool renforce les effets indésirables gastro-intestinaux et augmente le risque de saignements gastro-intestinaux.

Puis-je manger normalement si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez manger normalement pendant votre traitement au diclofénac.

Il n'y a **pas d'effet connu** de l'alimentation sur le diclofénac.



Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ou si j'allaité ?

Le diclofénac est déconseillé durant le premier et deuxième trimestre de grossesse.

Le diclofénac est contre-indiqué pendant le troisième trimestre de grossesse.

Aucun danger n'a été rapporté jusqu'à présent chez l'enfant avec le diclofénac lors de l'allaitement.

Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ?

On en sait trop peu sur la prise de diclofénac pendant le premier et deuxième trimestre de la grossesse pour garantir que son utilisation pendant celle-ci est sans risques. Votre médecin évaluera la gravité de vos symptômes par rapport aux risques pour l'enfant.

Ne prenez pas de diclofénac durant le troisième trimestre de votre grossesse.

Vous êtes enceinte ou vous essayez de tomber enceinte ? Si c'est le cas, **discutez** de la prise de diclofénac avec **votre médecin et/ou votre pharmacien**.

Puis-je allaiter lorsque je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez prendre du diclofénac si vous allaitez. Il n'y a **pas d'effets négatifs connus**.

Si vous allaitez et que vous souhaitez prendre du diclofénac, **discutez-en avec votre médecin et/ou votre pharmacien**.



À quoi dois-je faire attention si je prends d'autres médicaments ?

La prise de diclofénac peut entraîner des interactions avec d'autres médicaments ou être influencée par la prise d'autres médicaments. Cet aperçu ne répertorie que les **interactions potentiellement graves**. Consultez votre médecin et/ou votre pharmacien en cas d'utilisation simultanée de ce médicament avec les médicaments suivants :

- d'autres **anti-inflammatoires** et [acide acétylsalicylique](#) ;
- des **anti-inflammatoires** comme la **cortisone** (corticoïdes) ;
- les **anticoagulants** ;
- certains médicaments pour la **dépression** ;
- certains médicaments contre l'**insuffisance cardiaque** ;
- certains médicaments contre le **diabète** ;
- certains médicaments qui **diminuent la tension artérielle** ;
- certains médicaments qui augmentent la quantité d'urine (**diurétiques**) ;
- le **lithium** (médicament contre la dépression) ;
- le [méthotrexate](#) (médicament contre le cancer, le psoriasis ou les rhumatismes) ;
- certains médicaments peuvent **modifier** la façon dont diclofénac est **éliminé par le foie**. Cela peut **influencer son efficacité** ou **augmenter** le risque d'**effets indésirables**. Parmi ces médicaments, on retrouve:
 - certains médicaments contre l'épilepsie ;
 - certains antibiotiques ;
 - certains médicaments contre les infections dues aux champignons.

La liste complète des interactions se trouve dans la notice. La notice se trouve dans la section : «[Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.



À quoi dois-je faire attention si j'ai d'autres problèmes de santé ?

Ne prenez pas de diclofénac dans les situations suivantes ou, le cas échéant, consultez d'abord votre médecin et/ou votre pharmacien :

- **diminution du fonctionnement du rein** (insuffisance rénale) ;
- **diminution du fonctionnement du foie** (insuffisance hépatique) ;
- **insuffisance cardiaque** ;
- **ulcère gastrique** ou duodéal ;
- **déshydratation** (par exemple après une forte diarrhée et des vomissements ou lorsque vous ne buvez pas assez d'eau) ;
- **inflammation du colon** (Maladie de Crohn) ;
- **saignements** (y compris dans les selles et les vomissements) ;
- **varicelle**.

Pour la liste complète des situations qui demandent une vigilance particulière lorsque vous utilisez du diclofénac, consultez la notice. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.



Comment conserver ce médicament et pendant combien de temps ?

Comment conserver ce médicament ?

Conservez toujours ce médicament **hors de la portée et de la vue des enfants**.

Conservez ce médicament à **température ambiante** (15 – 25 °C).

Conservez toujours le médicament dans son **emballage d'origine, bien fermé**, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Ne jetez pas vos médicaments dans l'évier ou les toilettes, ni dans la poubelle. Rapportez-les à **votre pharmacie**. Cliquez [ici](#) pour de plus amples informations.

Combien de temps puis-je conserver ce médicament ?

N'utilisez **pas** ce médicament **au-delà de sa date de péremption**. Cette date figure sur la boîte, la plaquette ou l'étiquette. Vous pouvez prendre le médicament jusqu'au dernier jour du mois et de l'année mentionnés après « EXP ».

